

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Le bac pro technicien conseil vente en alimentation (produits alimentaires et boissons) forme les apprenants à un rôle de conseil et de vente auprès de la clientèle en matière de produits alimentaires et boissons : fruits et légumes, produits de l'élevage transformés (produits laitiers, fromages, charcuterie) ainsi que sur la vente en boulangerie et les boissons alcoolisées (vins et spiritueux) et non alcoolisées.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE :

Durée : 2 ans

Rythme annuel : 19 semaines de formation par alternance, soit 665 heures (par an)

Statut : initial ou apprentissage

Délai d'entrée en formation : jusqu'au début de la formation en septembre. Passé ce délai, contacter l'établissement

LE + DE LA MFR

- Une pédagogie de projet
- Des travaux de groupes
- Des visites d'entreprises
- Un voyage d'étude thématique
- Visite de salons professionnels
- Projet de solidarité / ouverture culturelle

LES TARIFS en annexe

Demi-Pension

Possibilité d'internat

LES CHIFFRES CLES

Résultats Examens



Persévérance Insertion



PRE-REQUIS

- Après une classe de 2nd générale, professionnelle, technologique, un CAPA

MODALITÉ D'ACCÈS EN FORMATION

- En annexe

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

- Bâtiments aux normes d'accessibilité
- Référent handicap sur site pour l'accessibilité pédagogique



LES OBJECTIFS

- Mettre en œuvre et organiser des activités commerciales en tenant compte des spécificités des produits alimentaires.
- Gérer l'approvisionnement, la réception et l'organisation des marchandises.
- Animer et communiquer autour de son point de vente.
- Apporter des réponses techniques et conseiller le client.
- Valoriser l'ensemble de son activité par des pratiques durables : environnement, loi, éthique...

CONTENUS / BLOCS DE COMPÉTENCE

- BC01 - Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel
- BC02 - Débattre à l'ère de la mondialisation
- BC03 - Développer son identité culturelle
- BC04 - Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles
- BC05 - Élaborer une stratégie de valorisation d'un produit du rayon
- BC06 - Répondre aux attentes de la politique commerciale du point de vente
- BC07 - Répondre aux attentes spécifiques d'un client particulier
- BC08 - Assurer la gestion d'un rayon
- BC09 - Animer un point de vente de produits alimentaires
- BC10 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La validation du diplôme s'effectue pour 50% en contrôle continu (CCF) et 50 % en épreuve terminale.

LES DEBOUCHES

- Poursuites d'études : BTSA Technico-Commercial, BTS MCO, BTS NDRC
- Insertion professionnelle : Conseiller vendeur, assistant chef de rayon.

M
A
J

2
0
/
0
2
/
2
6



Modalité et délai d'accès en formation

Le processus d'inscription commence dès le mois de janvier de l'année de rentrée scolaire.

Un entretien individuel ou collectif avec le référent pédagogique lors des journées portes ouvertes peut faire avancer le projet d'inscription.

Pour s'inscrire il faut prendre contact avec le secrétariat

- 1- Communiquer les informations demandées, pour compléter la fiche contact.
- 2- Demander un dossier d'inscription.
- 3- Prendre rendez-vous avec la direction.
- 4- A ce rendez-vous
 - Apporter le dossier d'inscription complété
 - Participer à l'entretien individuel de recrutement pour étude du projet et de la candidature

Vous devrez vous munir d'un CV et d'une Lettre de motivation

En cas d'aménagements scolaires se munir de documents à jour (P.A.I. /P.A.P./ P.P.S.)

Apprentissage : l'inscription est définitive lorsque le candidat a trouvé une entreprise qui l'emploie en contrat d'apprentissage et détient une promesse d'embauche ou un contrat signé.

Une réponse immédiate est transmise aux candidats lorsque l'ensemble des conditions sont réunis.

Inscription en cours d'année et Formation Professionnelle Continue :

- Nous contacter

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

STATUT APPRENTISSAGE				
Classe	INTERNE Annuel	Soit par mois (/10)	DEMI-PENSIONNAIRE Annuel	Soit par mois (/10)
CAP AEPE	1 404 €	140,40 €	816 €	81,60 €
CAPa	1 404 €	140,40 €	816 €	81,60 €
2nde	1 872 €	187,20 €	1 088 €	108,80 €
1ère	2 223 €	222,30 €	1 292 €	129,20 €
Tle	2 223 €	222,30 €	1 292 €	129,20 €
CS CP	1 638 €	163,80 €	952 €	95,20 €
CS TVAAMR	1 872 €	187,20 €	1 088 €	108,80 €
CS CPM	1 521 €	152,10 €	884 €	88,40 €
AE	1 638 €	163,80 €	952 €	95,20 €
Pas de frais pédagogiques				
Possible prise en charge partielle de frais de la part des OPCO				

STATUT SCOLAIRE				
Classe	INTERNE Annuel	Soit par mois (/10)	DEMI-PENSIONNAIRE Annuel	Soit par mois (/10)
4°	2 397 €	239,70 €	1 564 €	156,40 €
3°	2 397 €	239,70 €	1 564 €	156,40 €
CAPa	1 692 €	169,20 €	1 104 €	110,40 €
2nde	2 256 €	225,60 €	1 472 €	147,20 €
1ère	2 679 €	267,90 €	1 748 €	174,80 €
Tle	2 679 €	267,90 €	1 748 €	174,80 €

La cotisation d'adhésion à l'association est fixée à 15€.

Statut F.P.C. nous consulter

Document mis à jour le 20/02/2026